

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 30 juin 2015 à 18h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Frédéric Berthiaume

M^e Jacques Robichaud, greffier
Benoit Ferland, directeur général

Absences : Karine Gauthier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h32.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2015-06-30.156

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Dépôt - Procès-verbal de correction no 2015-001

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2015-001, par la modification de l'article 1 du Règlement n° 1554, afin que la description des travaux concorde avec le titre du règlement.

3. Avis de motion – Règlement amendant le règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement amendant le règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »

Ce règlement aura pour objet de transférer les lots 1 605 447 (Boulingrin), 1 605 981 et une partie du lot 3 857 037 dans la zone R4-34 et d'ajouter l'usage « Commerce d'appoint (C1) ».

4. Premier projet de règlement no 1558 - Règlement amendant le règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-34 à même une partie de la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 30 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de transférer les lots 1 605 447 (Boulingrin), 1 605 981 et une partie du lot 3 857 037 dans la zone R4-34 et d'ajouter l'usage « Commerce d'appoint (C1) ».

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2015-06-30.157

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1558 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'agrandir la zone R4-32 et de permettre l'usage « Commerce d'appoint (C1) »* », tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5. Dérogation mineure – 405, rue Antonin-Campeau (Lot 1 973 605)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2015-06-30.158

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	405, rue Antonin-Campeau (Lot 1 973 605)	La demande a pour objet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale de 2,44m au lieu de 2,5m tel que prévu au règlement de zonage.

ADOPTÉE

6. **Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h37.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h37.

7. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h37 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

M^e Jacques Robichaud, greffier
Directeur des services juridiques et greffier